

## DELIBERATION N° 2022-16

**Objet** : Demande de subvention auprès du FPRNM (Fond de prévention des risques naturels majeurs) pour le projet de recul et de mise en conformité de la digue du Bézo, et de reméandrage du cours d'eau à Charlieu.

### Le 23 mai 2022 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE  
Date de convocation : 17/05/2022

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (8) : Michel LAMARQUE, Pierre AUVOLAT, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN, Jean LABOURET (suppl.), Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Jérémie LACROIX, René VALORGE, Guillaume DESCAVE, Christian GILGENKRANTZ, Colette LEBEAU, Gérard PEGON, Christian LAVENIR.

Secrétariat assuré par : Pierre AUVOLAT.

Le président rappelle le projet de recul et de mise en conformité de la digue du Bézo à Charlieu, qui intègre également le reméandrage du cours d'eau. Ce projet est porté par le SYMISOA dans le cadre de la compétence GEMAPI. Il fait l'objet d'études lancées en 2019, comportant le diagnostic de la digue actuelle, et la préparation du projet de mise en conformité de la digue et de reméandrage de la rivière. L'EDD (étude de dangers) du projet a été réalisée en 2021, et financée par le FPRNM et Charlieu Belmont Communauté. Les travaux vont se dérouler sur 2022 – 2023. Le SYMISOA peut solliciter à nouveau le FPRNM pour la phase travaux, dans le cadre du dispositif PSE (Petits Systèmes d'Endiguements) qui permet de bénéficier de financements nationaux hors PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De confirmer l'approbation des travaux de recul et de mise en conformité de la digue du Bézo et de reméandrage du cours d'eau à Charlieu, évalués après consultation des entreprises à #1 268 000€HT, frais de maîtrise d'œuvre inclus ;
- De valider le dossier de demande de subvention au titre du dispositif 'petits systèmes d'endiguement' auprès du FPRNM préparé par les services du SYMISOA ;
- De solliciter une subvention auprès du FPRNM à hauteur de 40% sur les travaux de recul et de mise en conformité de la digue du Bézo et de reméandrage de la rivière à Charlieu ;
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet et à son financement.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des présents

Transmis au représentant de l'Etat le : **24 MAI 2022**  
Publié le : **24 MAI 2022**

Fait à Pouilly/Charlieu, le 23/05/2022  
Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE



SYMISOA  
SYndicat Mixte  
des rivières  
du SOrnin et de  
ses Affluents